

**Postulat Catherine Labouchère et consorts – La vision du Conseil d’Etat sur l’innovation et sa stratégie subséquente**

*Texte déposé*

Le Conseil fédéral dans un récent rapport datant de février 2018 « Vision d’ensemble de la politique d’innovation » dit, en substance, que la politique d’innovation de la Suisse est fortement ancrée dans le fédéralisme et ne nécessite pas de pilotage par la Confédération. De cela découle le fait qu’il n’y a pas lieu de créer actuellement un *masterplan* ou une loi spécifique sur l’innovation au niveau fédéral. La question relève donc de l’affaire des cantons.

Dans notre canton, l’innovation on en parle beaucoup. On l’invoque, à juste titre, lorsqu’on décrit la dynamique de succès des start-ups issues de nos Hautes écoles ou de celle des entreprises vaudoises performantes. Le vocable a même été inclus dans la nouvelle dénomination d’un département celui du Département de l’économie, de l’innovation et du sport (DEIS), mais en réalité que recouvre cette notion en termes de vision gouvernementale, de stratégie et de processus de mise en œuvre ?

Le canton consacre beaucoup de moyens à l’éducation, au soutien aux entreprises naissantes, à l’appui au développement économique. Tout cela est à saluer, mais en quoi cela consiste-t-il ? Certes, Innovaud, le Développement économique du canton de Vaud (DEV) existent, la promotion économique aussi, mais encore ?

Le but de ce postulat est d’inviter de Conseil d’Etat à établir un rapport étayé en regard de l’innovation comprenant notamment les éléments suivants :

- Sa vision de l’innovation ;
- Sa stratégie pour la mettre en place durablement ;
- Les domaines qu’il souhaite privilégier ;
- Les mesures d’accompagnement qu’il envisage ;
- Les moyens de mise en œuvre tant administratifs que financiers qu’il souhaite y consacrer, notamment le financement à cet effet figurant dans le programme de législature et sa concrétisation annoncée à hauteur de 75 millions de francs lors de la publication des comptes 2017 de l’Etat de Vaud ;
- Les collaborations envisagées avec d’autres cantons ;
- Son avis sur le partenariat public-privé pour la soutenir.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Catherine Labouchère  
et 31 cosignataires*

*Développement*

**Mme Catherine Labouchère (PLR) :** — Pourquoi ce postulat ? L’économie vaudoise se porte bien, le chômage est au plus bas, les Hautes écoles sont performantes, la culture se développe, alors faut-il une étude ? Je me suis posée cette question, mais c’est justement parce que tout va bien qu’anticiper est nécessaire. Se reposer sur ses lauriers n’est jamais sage. Il existe de multiples formules pour exprimer cela. Chez les Romains, on disait « la roche tarpéienne n’est pas loin du Capitole ». Il ne s’agit pas d’être catastrophiste, mais tout simplement d’être vigilants et de réfléchir à l’avenir.

Les engagements et défis ne manquent pas, dans notre canton : transports, environnement, santé, social, culture, logement, mobilité, énergie, fiscalité. Tous ces thèmes et bien d’autres encore font débat chaque semaine dans ce parlement. Etudes et rapports se succèdent sur l’énergie, le social, les investissements prioritaires, etc. Mais peu est dit sur ce qui nous permettra, à long terme, d’assumer toutes ces tâches en termes d’engagement, de charges et d’investissements. Les cerveaux constituent la

pierre angulaire de nos ressources et ils sont à l'origine de l'innovation. Il s'avère donc indispensable d'en savoir un peu plus sur la vision et la stratégie subséquente du Conseil d'Etat pour que l'innovation reste le moteur de notre succès, qui nous permet d'assumer les engagements dont je viens de parler. Je pourrais continuer longtemps sur ce sujet, tellement il y a à dire sur les différents aspects de l'innovation, mais je m'arrêterai là ; l'occasion me sera donnée, en commission, d'en débattre plus longuement.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**